



# Le CONCHYLIEN

## Bulletin Municipal de Avril 2021

### Lettre du Maire

#### Sommaire

Lettre du Maire	1
Réunion de conseil Du 15 mars 2021 Chemins ruraux	2 à 4
Quelques propos engagés sur la notion apprentissage	5
Inscriptions Année scolaire 2021/ 2022	6
En route vers PARIS 2024	7
Chèque Energie	8
Football club Conchy Boulogne	9
Assistantes maternelles Etat civil Recensement militaire	10
Paiement Cantine	11
Mémento Infos utiles Répertoire Téléphonique Permanences Mairie	12

Comme chacun peut le constater, les travaux ont repris et sauf un énième problème tout cela devrait se terminer fin mai !

Cela permettra au conseil d'avoir une vision plus claire de ce qu'il sera possible de prévoir comme gros travaux d'investissements. Dans l'immédiat, nous nous contenterons de travaux de remise en état, d'investissements liés à l'eau et à la sécurité incendie, à l'assainissement **.NB** : les lingettes sont à jeter dans la poubelle à ordures ménagères, car elles détériorent la station d'épuration il nous faut aussi entretenir l'existant.

Concernant l'installation des médecins dans les nouveaux locaux, des contacts à différents niveaux sont toujours en cours, notre souci reste de proposer une offre médicale, en rapport avec les possibilités légales et moyens financiers dont la commune dispose.

Les beaux jours sont de retour et malgré le confinement, cela est bien agréable. Vous allez probablement jardiner, tondre et c'est pourquoi, il convient de rappeler les règles qui facilitent la vie en communauté : les travaux bruyants doivent respecter les horaires : en semaine de 8h à 12h / 13h30 à 19h30, samedi de 9h à 12h / 15h à 19h dimanche et jours fériés 10h à 12h. Les déchets verts sont destinés à la déchetterie et non aux terrains et chemins communaux. Pour aider notre employé communal, un petit effort de chacun par le désherbage de sa devanture d'habitation et du caniveau, serait apprécié.

Veillez également à entretenir vos extérieurs, en particulier lorsqu'ils sont visibles de tous, là encore les déchetteries sont accessibles gratuitement pour tous les particuliers .

Il ne s'agit pas de faire du village une vitrine bien rangée, mais que chacun prenne conscience qu'il participe au bien vivre du village .  
Marie-Christine PINSSON

# Mairie de CONCHY-LES-POTS

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 mars à dix neuf heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué le 09 mars 2021 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Conchy Les Pots, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

**Étaient Présents** : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, BRIATTE Thomas, FOULLOY Martine, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, PLUCHARD Frédéric, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David.

**Absente** : Emilie FRANCOIS      **Excusée** : FRAYON Jennifer

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. Monsieur Frédéric PLUCHARD est nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 DÉCEMBRE 2020**

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du 07 Décembre 2020 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

### **Avancement des travaux de la Mairie-Ecole-Maison médicale**

Madame La Maire fait un point sur les travaux en cours et explique que suite aux mauvaises conditions climatiques, la baisse des effectifs à cause des arrêts de maladie, les travaux prennent du retard.

**Devanture de la Mairie** : Reste 6 marches à construire sur les 11, édification des murs et pose d'un garde-de-corps.

**Les aménagements paysagers extérieurs de la Mairie** : défaillance de l'entreprise, personnels en arrêt maladie, le paiement sera mis en instance.

Des problèmes de dysfonctionnement de la chaudière biomasse sont récurrents, un courrier recommandé a été envoyé au constructeur. Suite à l'intervention d'un technicien « a priori » le fonctionnement semble maintenant correct.

### **Projets 2021 pour les travaux d'investissement**

Travaux sur le surpresseur au château d'eau (demande de subvention en cours auprès du Conseil Départemental).

Bâche incendie de la rue de la poste et rue de Flandre .

Isolation dans la salle de bain du logement communal de M. et Mme Weppe

Changement des menuiseries de l'ancienne salle du conseil municipal

L'ensemble de ces projets seront inscrits en fonction de nos possibilités financières au budget 2021.

### **Délibération N° 01.03.2021 – Révision de la carte Communale**

Madame la Maire donne lecture du courrier du Préfet de l'Oise en date du 02 mars 2021, nous informant, que la carte communale présente des manquements.

notamment l'annexion de la Servitude d'Utilité Publique ( SUP) AS1, concernant le captage d'eau du Syndicat de production d'eau d'Orvillers-Sorel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et votants, décide de modifier la carte communale par un arrêté municipal portant sur la mise à jour de la carte communale. A cet effet, sera annexé au dossier de la carte communale la déclaration d'utilité publique concernant le captage d'eau du syndicat de production d'eau d'Orvillers- Sorel et les plans annexes.

L'arrêté Municipal sera affiché au lieu habituel, et annexé au document de la carte communale.

### **Délibération N° 02.03.2021- Convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau**

Le département de l'Oise dans sa délibération, du Conseil Départemental du 25/06/2020 a convenu que le département met à disposition des communes et établissements public de coopération intercommunale (EPCI) qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, notamment dans le domaine de la protection de la ressource et de la prévention des inondations, une assistance technique pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines :

de l'assainissement

de la protection de la ressource en eau

de la protection des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

La convention est établie pour une durée de 6 ans et sera reconduite tacitement. En ce qui concerne la commune il y a lieu de choisir comme domaine d'intervention : l'assainissement, la protection de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et votants autorise la Maire à signer la convention départementale de l'Oise avec mission d'assistance technique dans le domaine de l'Assainissement, de la protection de la ressource en eau et de la protection des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

### **Délibération N° 03.03.2021 – Révision des Tarifs de location de la salle des fêtes**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants, annule et modifie la délibération prise en date du 18 mai 2018 et décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, à savoir :

1 journée de location : 150 €

2 jours de location : 200€

3 jours de location : 250 €

Charges en plus de la location (eau, électricité)

Un acompte de 80 € sera demandé à la réservation et à la signature du contrat

Une caution égale à 3 fois sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des dommages qui pourraient, éventuellement être causés. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés à la fin de la location.

### **Délibération N° 04.03.2021 – Transfert automatique de la compétence « PLU » document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » au EPCI.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ALUR ( Accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014, a prévu dans son article 136, un transfert automatique de la compétence relative à l'élaboration des PLU ( à ce jour exercée par les communes) vers les communautés de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après avoir discuté de l'intérêt de transférer ou non la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et votants, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes du pays des Sources.

### **Contrat APAVE**

Le contrat avec l'APAVE pour la vérification annuelle des équipements sportifs, électriques, et installation gaz n'ayant pas été renégocié depuis plusieurs années, Madame la Maire propose de faire jouer la concurrence pour comparer le coût annuel. Le contrat actuel s'élève à 1187 € pour 3 visites.

Après réflexion, le conseil municipal autorise Madame la Maire à solliciter des devis pour comparaison.

### **Maintenance des Alarmes des bâtiments communaux**

Madame la Maire informe les membres du conseil de la vétusté des alarmes dans les bâtiments communaux. Il est donc nécessaire d'envisager le changement des équipements actuels.

L'entreprise S.D.T. de Conchy Les Pots propose du nouveau matériel plus performant.

Un devis est sollicité auprès de l'entreprise SDT.

### **Question diverse :**

Les chauffeurs de bus effectuent régulièrement des manœuvres devant le monument aux morts et dégradent le trottoir. La mairie va adresser à la société de transport un courrier avec des photos, et éventuellement, la prise en charge par la société des frais de réparation des dommages causés par les chauffeurs.

Séance levée à 21h40

## **CHEMINS RURAUX**

La question de l'entretien des chemins ruraux est toujours une question complexe à traiter ; elle l'est d'autant plus lorsqu'un agriculteur déborde des limites de son champ et répand du désherbant ; voire laboure sur un morceau d'un chemin rural. Rappelons qu'il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies ... et de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances. Lorsqu'un agriculteur contrevient à ces dispositions ; il commet une infraction pénale. De plus la commune est fondée de réclamer à l'agriculteur fautif une contribution spéciale ( article L.161-8,code rural et de la pêche maritime ; article L.141-9, code de la voirie routière). **Précision** : à défaut d'accord amiable, la commune peut saisir le tribunal administratif compétent qui déterminera le montant de la contribution.



## Quelques propos engagés sur la notion apprentissage.

Apprendre... Apprendre, ce mot est magique, fondamental, vital !! À tout âge, à tout moment, sans le vouloir ou sans le savoir, nous apprenons. Pourtant, dans l'environnement que nos sociétés modernes construisent et développent en permanence, ce mot perd une grande – immense et essentielle – partie de sa valeur. C'est probablement ici l'origine du drame que nous vivons tous... inconsciemment.

Pour le comprendre, il faut se rappeler – si tant est que chacun de nous l'ait déjà appréhendé – que dans le monde animal sauvage, d'où viennent nos propres racines, apprendre c'est... (SUR)VIVRE ! Sans apprentissage, l'animal meurt, l'espèce s'éteint. Ni plus, ni moins. Se nourrir, se protéger, se défendre sont des capacités incontournables que l'animal sauvage doit s'approprier et dominer. Sans cette maîtrise, son existence est plus que compromise. C'est d'ailleurs le défi le plus complexe des associations qui soignent les animaux sauvages blessés : tout faire pour éviter qu'ils ne se domestiquent – existence liée à la dépendance à l'humain – afin de pouvoir ensuite les laisser rejoindre leur habitat naturel !

Concernant notre espèce, ses origines primaires remonteraient à l'Australopithèque, dont Lucy est le squelette le plus connu et le plus ancien, puis au genre « homo » (les humains) avec l'homo habilis (homme habile) puis l'homo erectus (homme debout). Chaque évolution marque un nouveau besoin, une nouvelle adaptation dans le triptyque « se nourrir, se protéger, se défendre ». Observer, chasser, conserver, élever, faire pousser, se déplacer, s'entraider... Sans cette capacité d'évolution, l'espèce se serait sans aucun doute éteinte.

Mais, et même s'il est difficile de désigner un point de départ significatif, notre espèce moderne désapprend ! Oui oui !! Nous appartenons à l'espèce dont le cerveau est le plus développé et nous ne sommes pas capables de l'utiliser de façon raisonnée et raisonnable. Nous désapprenons, sans cesse ! L'espèce humaine est à ce jour la seule espèce animale qui détruit son habitat – tout en en ayant conscience –. C'est la seule espèce animale à consommer – et accessoirement à produire – des aliments nocifs pour sa santé. Notre espèce est encore la seule espèce animale à produire et fabriquer les éléments qui concourent à sa propre destruction. C'est aussi la seule espèce à ne pas connaître le monde qui l'entoure ! Ainsi par exemple, selon les années, entre 3000 et 5000 personnes subissent une intoxication par les plantes, les baies ou les champignons. À ce même titre, vous pourrez observer que les abeilles ne vont pas butiner certaines fleurs qui leur sont toxiques ou d'autres animaux qui utiliseront les propriétés de plantes pour se purger et entretenir leur système digestif...

Évidemment, des causes, nous en connaissons tous un certain nombre, nous les touchons du doigt au quotidien : l'argent, le pouvoir, les maîtrises scientifiques, les émotions... pour ne citer qu'elles ! Et oui, si certaines causes sont des inventions de notre espèce, d'autres sont inhérentes à notre développement cérébral.

Ce sont des enjeux qui se trouvent, plus que jamais, au centre de l'école du XXIème siècle et des apprentissages qu'elle permet. Favoriser une approche qui fait sens, à la fois au regard du fonctionnement de notre modèle sociétal et de ses nécessités, mais également – et surtout – à l'appui de l'essentiel « se nourrir, se protéger, se défendre ».

Benoît Decobecq

Enseignant de l'école de Conchy les Pots

## Inscriptions Année scolaire 2021 / 2022

Les inscriptions à l'école pour la prochaine année scolaire sont ouvertes !

Si votre enfant est né en 2018, il sera en âge d'entrer à l'école maternelle en septembre, en petite section. Ne tardez pas à l'inscrire afin que l'équipe enseignante puisse se projeter efficacement dans les futures répartitions.

De même, si vous avez récemment emménagé dans le village et que votre enfant ne nous a pas encore rejoint, ou si votre arrivée d'ici septembre est prévue, il est essentiel que vous procédiez rapidement à cette même inscription. La scolarisation actuelle de votre enfant en maternelle ou en élémentaire dans une autre école (hors du RPI) ne dispense pas de cette obligation d'inscription s'il doit rejoindre nos écoles.

**Présentez-vous en mairie, un dossier d'inscription sera à remplir.**

*Munissez-vous également des documents listés ci-dessous afin de compléter le dossier.*

### **Liste des pièces à fournir à la mairie avec le dossier d'inscription :**

- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires
- Justificatif de domicile récent
- Livret de famille
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal justifiant de l'autorité parentale et de la garde d'enfant(s)

Benoît Decobecq  
Directeur de l'école de Conchy les Pots



## En route vers PARIS 2024 !

Des élèves de l'école de Conchy les Pots ont participé au projet « Tous vers Tokyo » la semaine du 08 au 12 février 2021. Il s'agissait d'une action éducative proposée par les animateurs de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Ce projet répondait à un triple objectif : emmener les élèves vers plus de pratique physique, connaître le monde en abordant la géographie par une approche différente et sensibiliser à la culture sportive en vue de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024.

Relier virtuellement Paris à Tokyo – soit 13808 km avec les étapes –, en cumulant les distances parcourues par l'ensemble des enfants participants (écoliers, collégiens et enfants sportifs en club), tel était l'important défi physique annoncé pour les nombreux élèves concernés ! Elian MESTDAGH et Bénédicte PIALLAT (Pays des Sources) ont donc accompagné nos élèves – et mouillé la chemise – au travers de différentes activités : jeux de déplacements pour les élèves de Petite et de Moyenne Section, course et marche pour les CM2.

Finalement, les élèves de Petite et Moyenne Section auront parcouru la belle distance de 16km avec leurs petites jambes musclées. Ceux de CM2, gaillards et motivés comme jamais, auront réalisé la superbe performance de 482 km ! (Pour un total de 4408 km sur l'ensemble des participants.)

Pour compléter les apprentissages, quelques discussions et observations de documents informatifs sur les Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que sur l'organisation spatiale de notre planète ont été menées en classe.

Cette semaine de projet s'est conclue dans la joie et la bonne humeur par la remise d'un diplôme collectif à chaque classe, d'un diplôme individuel et d'une petite médaille à chaque élève.

Les enfants peuvent tous être très fiers de leur contribution dans cette performance ! Bravo à eux !

Benoît DECOBECQ

Directeur de l'école de Conchy les Pots



## **Le chèque énergie vient d'arriver dans les boîtes aux lettres des ménages les plus modestes**

Son montant peut aller jusqu'à 277 €

20% des destinataires du chèque énergie ne l'utilisent pas et en perdent ainsi le bénéfice. Le chèque énergie peut être utilisé pour payer ses dépenses de chauffage, ou de petits travaux d'amélioration thermique.

Pour des raisons de simplicité d'utilisation, il sert le plus souvent à payer sa facture d'électricité.

Le chèque énergie peut être utilisé aussi auprès des gestionnaires de résidences autonomie et d'EHPAD

Si vous utilisez un chèque énergie pour le paiement d'une facture d'électricité, de gaz naturel, de GPL livré en vrac ou pour le paiement à un gestionnaire logement-foyer, et si la valeur du chèque énergie est supérieure au montant de la facture, alors le trop-perçu sera déduit de la facture suivante voire des factures suivantes.

Certains ménages modestes ne reçoivent pas le chèque énergie parce qu'ils ont déménagé, parce que le bail n'était pas à leur nom.... Il faut qu'ils se fassent connaître au 0 805 204 805.

Il est possible de vérifier son éligibilité sur le site internet du chèque énergie :

[Accueil - Chèque énergie \(chequeenergie.gouv.fr\)](https://chequeenergie.gouv.fr)

En cas de changement d'adresse ou de situation, il faut contacter les services fiscaux ou se connecter sur le site des services publics :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Pour prétendre au chèque énergie, il faut avoir effectué sa déclaration de revenus. Si ce n'est pas le cas, il faut d'abord régulariser sa situation fiscale puis demander le chèque énergie

ADIL 60 – 17 rue Jean Racine, 60000 Beauvais – 03.44.48.61.30 – [www.adil60.org](http://www.adil60.org)





## FOOTBALL CLUB CONCHY BOULOGNE

Chers amis , Conchyliens footeux

Comme vous le savez , depuis juin 2019 , le club est en sommeil devant les difficultés occasionnées par la vague COVID qui a mis fin à la saison 2019 /2020 et qui sera encore d'actualité pour 2020/2021 et 2021 /2022.

J'espère pouvoir relancer la machine pour juin 2021 . Je fais appel aux footeux vétérans âgés de 34 à 50 ans et plus si intéressés avec 4 ou 5 seniors .

Faites vous connaître auprès du Président.

Toutefois ,les travaux au club- house ont été poursuivis par les membres du club grâce aux subventions de BOULOGNE et CONCHY. Un grand merci.

Les toilettes ont une nouvelle toiture posée gratuitement par l'entreprise DENAIN COUVERTURE de CONCHY LES POTS, créée en septembre 2020, et l'isolation est en phase de fin de chantier .

Le club- house est opérationnel en hors gel , un évier a été posé couloir des vestiaires , un chauffe- eau est opérationnel sur l'évier cuisine , un coin poubelles a été mis en place à côté des toilettes rénovées relookées .

En souhaitant que le COVID-19 nous laisse en paix et pratiquer notre loisir .

A bientôt sur le stade .....Prenez contact pour visite des structures .

RECHERCHE des dirigeants , des Éducateurs et personnes motivées

**Bernard WEPPE 06 23 65 61 46 - 71 rue de Flandres à CONCHY-LES-POTS**



## Les Assistantes Maternelles de CONCHY LES POTS

## Etat Civil

Madame ASPETEGUIA Sandrine  
06 19 89 30 07

Madame BONVARLET Jessica  
06 20 58 72 33

Madame LANGLAIS Michele  
06 33 99 76 21

Madame MOQUET Cindy  
06 13 11 22 64

Madame RAMOND Maryse  
03 44 85 22 67

Madame SAVREUX Sandrine  
06 06 86 71 00

Madame KOPEZYNSKI Vanessa  
07.86.29.51.47

Madame GEORGE Myriam  
03.44.85.09.20

### Naissances :

EUDELLE Ambre,  
Catherine,Jaqueline née le  
29 janvier 2021

HANIN Yllan né le 3 mars 2021

LEFEVRE Léna, Brigitte née le  
9 mars 2021



### RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le recensement militaire du 2ème trimestre 2021, devront se présenter en Mairie les Françaises et Français nés du 1er avril 2005 au 30 juin 2005. Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative. Le jeune, qui s'est fait recensé, est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

### ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021, les consignes sanitaires préconisent que les bureaux de vote soient tenus par des personnes vaccinées contre la Covid-19.

Si vous êtes dans ce cas et intéressé par une participation aux opérations de vote, nous recherchons des personnes disponibles, faites-vous connaître à la Mairie. Merci d'avance.

# PAIEMENT CANTINE

Les retards de paiement pour la cantine sont trop nombreux. Pour rappel et selon les possibilités, vous disposez de cinq moyens de paiement.

NB : le trésor public dispose de la faculté de se faire régler par la CAF. En cas de difficultés passagères, manifestez-vous plutôt que de laisser s'aggraver la situation.

**La présidente du SIRP  
Marie-Christine PINSSON**

## **Les moyens de paiement :**

### **Par internet**

[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

Identifiant collectivité : 040871

Référence : 2021

### **Par virement bancaire :**

Vers le compte bancaire du comptable public

BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR283000100309E602000000091

### **Par carte bancaire :**

Munissez-vous de votre avis au guichet du Centre des finances publiques, TRÉSORERIE COMPIÈGNE MUNICIPALE au 03.44.40.15.20. Horaires d'ouverture : Lundi 13h30h-16h. Mardi 9h-12h/13h30-16h. Vendredi 9h-12h

### **Par chèque bancaire :**

En euro à l'ordre du trésor public, et tiré exclusivement sur une banque française. Joindre le talon de paiement reçu non signé et non agrafé sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à la TRÉSORERIE DE COMPIÈGNE , CS 4455 ,6 Rue Winston Churchill à 60321 Compiègne.

### **En numéraire :**

(dans la limite de 300€) muni de l'avis de paiement au guichet d'un buraliste-partenaire agréé.



## Répertoire téléphonique :

La Mairie :	03.44.85.01.24
Trésor Public de Lassigny	03 44 43 60 19
L'École :	03.44.85.08.69
Le Collège de Reffons :	03.44.42.50.63
Médecins : Conchy les Pots	03.44.85.01.11
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
TAXI CONCHYLIEN	06 29 11 50 33
Centre de secours de Reffons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
S.I.C.A.E. (Secteur électricité)	03.44.42.73.00
Presbytère Père Geoffroy de LESTRANGE	03 44 42 50 81

## SUEZ SERVICE DES EAUX

**0977 408 408**

(appel non surtaxé)  
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

URGENCES 24h/24h

**0977 401 113**

## INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY  
Et RESSONS SUR MATZ

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

**Ramassage des ordures ménagères**  
Tous les LUNDIS

**Ramassage des bacs de tris**  
Le MARDI des semaines paires

### **Horaires de la bibliothèque intercommunale:**

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse  
Mercredi de 14h30 à 16h30  
Samedi de 14h30 à 16h30

### PERMANENCES DE LA MAIRIE

**MARDI ET JEUDI de  
14h00 à 18h00  
VENDREDI de 16h30 à 19h00**

**mairieconchylespots@wanadoo.fr  
03 44 85 01 24**

Bulletin municipal tiré en 300 exemplaires  
Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine  
CHAUMETTE Catherine  
GRELIN Jean  
Mise en page et responsable de la publication :  
QUILLET Nathalie  
PINSSON Marie Christine  
L'EQUILBECQ Julien